



Octobre 2022

ENTREPRISES, COMMENT PROPOSER LE PAIEMENT PAR CARTE BANCAIRE ?

La carte bancaire est le moyen de paiement le plus utilisé en France. Elle possède plusieurs avantages pour les professionnels notamment en matière de sécurité et de gain de temps. Alors, comment mettre en place le paiement par carte bancaire sur place ? Explications ci-dessous par étape.

1 Rapprochez-vous de votre banque

- La première étape dans la mise en place du paiement par carte bancaire est de vous rapprocher de votre banque, afin de discuter et définir l'offre de service la plus adaptée à votre activité (voir ci-dessous).

2 Définissez vos modalités de service pour votre activité

- Les **types de cartes** que vous accepterez
- Le **module de sécurité**
- Les **options de paiement** et de **fonctionnement**
- Le **type de Terminal de Paiement Électronique** que vous utiliserez

3 Souscrivez le contrat d'acceptation de paiement par carte

- Une fois vos besoins définis et vos options sélectionnées, votre banque vous propose un « contrat d'acceptation de paiement par cartes », auquel vous pouvez donc souscrire après l'avoir relu attentivement.

4 Souscrivez le contrat d'acceptation de paiement par carte

- Les coûts sont concentrés sur le **matériel** et les **frais d'exploitation** qui y sont liés, notamment l'**abonnement choisi**. Il faut aussi compter les **coûts de communication**, les commissions liées au paiement et les **frais d'acceptation de cartes**.



Pour toutes questions relatives à ce sujet, contactez les Experts du CERFRANCE 65 pour vous accompagner dans vos démarches au 05.62.51.81.20 ou par mail à contact@65.cerfrance.fr